



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 mars 2025 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/03/2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	É	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	É	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	É	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	É	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	É	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	É	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	É	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	É	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	É	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	É	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	É	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	É	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD		Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	É	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence E = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS					
Monsieur PARROT		Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye,

Monsieur Jean-Claude ABANADES, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Mireille CONTE JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Laurence PEROU, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CDC du Grand CUBZAGUAIS,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Jean-Marie DESPRES, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais, donne procuration à Monsieur Alain VALLADE, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LEGAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Pascal RIVEAU, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
 Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 11 mars 2025, 30 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

Le quorum de 26 délégués étant atteint, le Président ouvrait la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 décembre 2024.
- ✓ Autorisation de signature du marché d'Entretien, réparation et fourniture de pièces détachées pour l'ensemble du parc poids lourds du Smicval, alloti en 2 lots.
- ✓ Prolongation d'une durée de 6 mois du marché 2021 MG 05 « Location et entretien de vêtements de travail (EPI) pour les agents du Smicval ».
- ✓ Modification du tableau des effectifs du Smicval.
- ✓ Convention de Gestion de l'Assurance Statutaire – mandat au CDG 33 pour le lancement d'une consultation tarifaire.
- ✓ Compte de gestion : budget principal.
- ✓ Compte administratif : budget principal.
- ✓ Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal.
- ✓ Rapport d'orientations budgétaires.
- ✓ Création du service Comptoir Répar, service public de réparation du SMICVAL.
- ✓ Attributions nominatives des aides financières à l'achat d'équipements et/ou de prestations.

DELIBERATION n° 2025 – 01

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 décembre 2024

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	30
Nombre de procurations	12
Nombre de votants	42

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 décembre 2024.

Monsieur GUINAUDIE, Président du Smicval, désigne Monsieur VACHER comme Secrétaire de séance, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

En liminaire, le Président revient sur le cyclone survenu récemment à Mayotte, et témoigne de son soutien à la suite des pertes qu'a subi l'archipel.

Il annonce le planning des Comités syndicaux de début 2025, prévus les 4 février, 11 mars, et 8 avril.

Il indique qu'une question écrite de Monsieur Jean-Franck BLANC est ajoutée à l'ordre du jour, conformément à l'article 5 du règlement, et qu'une réponse sera apportée en fin de séance.

2024-49 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 12 novembre 2024

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	36
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	41

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	41
Contre	0
Abstentions	0

Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 12 novembre 2024.

2024-50 : Mise à jour du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	37
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	42

Echanges :

Monsieur Sylvain GUINAUDIE rappelle le contexte de la présente délibération qui entre notamment dans le cadre des observations émises dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). La première prescription est que le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) doit être valorisé et fixé par une enveloppe.

La deuxième prescription est l'annulation de la délibération qui prévoit la distribution de primes d'étés de fin d'année. Cet avantage est historiquement issu de la fusion des syndicats. Cette délibération ayant été votée par l'un des syndicats constitutifs du Smicval, le rapport de la CRC recommande de procéder à son annulation. Le Président rappelle que, comme indiqué aux organisations syndicales, il considère cet avantage comme acquis et souhaite le compenser pour le maintenir. Ce travail a été fait en instances avec les représentants du personnel et les élus, et aboutit aujourd'hui à un dispositif plus simple pour permettre de maintenir cet avantage en modifiant le RIFSEEP.

Madame Chantal GANTCH indique que beaucoup de collectivités n'ont pas mis en place le RIFSEEP qui est pourtant obligatoire. Au Smicval le CIA n'avait pas été en première intention appliqué en raison de l'évolution de la réglementation (beaucoup de collectivités ne l'ont pas encore mis en place). Elle est donc satisfaite de cette mise en conformité avec les exigences de la fonction publique territoriale, et souligne que la reconnaissance des agents est importante.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE précise qu'une présentation finale des mesures prises, suite aux recommandations de la CRC, sera faite lors de la discussion d'orientation budgétaire en mars 2025. Sur l'ensemble des préconisations, certaines nécessitaient une délibération (ce qui a été fait), et d'autres nécessitaient une mise en conformité (par exemple la mise en ligne des procès-verbaux). La présentation sera ensuite transmise au Magistrat instructeur de la CRC pour son suivi.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	42
Contre	0
Abstentions	0

Décide d'autoriser la mise à jour du Régime Indemnitare.

2024-51: Autorisation de signature de deux avenants dans le cadre du marché public visant le SMK ESTUAIRE

Rapporteur : Jean-Claude ABAÑADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	37
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	42

Echanges :

Monsieur Serge BROUDICHOUX signale sa crainte concernant la pollution des eaux. Il note que des travaux sont à l'étude pour un montant important, et demande si l'étude est suffisamment faite en conséquence. Car il est dit que s'il y avait une pollution, un simple pompage des eaux et un nettoyage du fond seraient nécessaires. Il craint le risque important de mélange des eaux de nappes phréatiques avec les eaux de rétention du bassin.

Monsieur Arnaud MARCHAPT, Chef de projet travaux, apporte les précisions suivantes : le choix technique, qui justifie le coût élevé, garantit la préservation des eaux. Il s'agit d'une dalle en béton très épaisse, qui permet de désolidariser les eaux des nappes phréatiques de celles du bassin de rétention. C'est assimilable à une fosse pour bien séparer les eaux de nappes des eaux polluées, comme un bowl de skate-park ou une piscine. Il suffit donc de pomper les eaux de nappes avec un drain périphérique pour les renvoyer vers le ruisseau.

Monsieur sylvain GUINAUDIE rappelle qu'aucun risque ne sera pris. L'ensemble des sites du Smicval, y compris les pôles recyclage, sont des sites classés à la protection pour l'environnement. Y compris Petit Palais dont la fin de vie est assurée, comme Saint-Girons ou Saint-Denis de Pile (où ont été sortis des tonnes de déchets qui étaient en plein air). Cela s'inscrit dans l'histoire d'un syndicat, et il s'agit d'en assumer la charge. Le poste exploitation coute très cher au Smicval, y compris quand les installations sont dégradées. Il rappelle ainsi que la gestion des sites et des équipements se fait avec sérieux, et sous le contrôle drastique de la DREAL. Aucun risque environnemental ne sera donc jamais pris. Les choix faits pour le présent chantier sont donc coûteux, mais indispensables.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	42
Contre	0
Abstentions	0

Décide d'autoriser le Président à signer les avenants au marché concernant les lots n°1, 09 et 11, dans les conditions énumérées ci-dessus.

2024-52 : Attributions nominatives des aides financières à l'achat d'équipement

Rapporteur : Antoine GARANTO

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	37
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	42

Echanges :

Monsieur Sylvain GUINAUDIE et Monsieur Antoine GARANTO précisent qu'une nouvelle version de l'annexe est à prendre en compte en raison de l'oubli d'un nom, et afin de se conformer aux exigences de la Trésorerie. Le tableau doit faire figurer les mêmes noms que sur la facture et les pièces justificatives. Cette nouvelle version sera donc annexée à la délibération afin de prévenir tout rejet pour irrégularité de forme par la Trésorerie.

Monsieur Serge BROUDICHOUX note que certains territoires sont bien représentés (Grand cubzaguais, Blaye, Fronsadais, Estuaire), et d'autres non (Saint-Emilionnais et d'autres). Il demande pourquoi, et si tout le territoire a bien l'information sur les aides proposées.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE rappelle qu'aucun privilège n'est accordé à un territoire plutôt qu'un autre. Le dispositif permettant aux habitants de solliciter les aides est disponible sur le site internet du Smicval. L'attribution des aides s'applique à tous les usagers dès lors qu'ils déposent un dossier, et selon l'enveloppe budgétaire allouée. Il appartient à chacun (les délégués, les maires, etc.) d'en faire la publicité et de partager l'information aux administrés afin de les accompagner. Cette responsabilité est commune à tous les acteurs du Smicval. Des outils de communication sont à disposition si besoin pour porter ce projet.

Monsieur Antoine GARANTO ajoute que comme annoncé lors de séances précédentes, un compte rendu précis sur l'attribution des aides de l'année écoulée est en préparation. Il détaillera les indicateurs de répartition géographique, densités de population, nombre de dossiers et montants attribués.

Monsieur Jean-Franck BLANC ajoute que la présentation montre que la majorité des demandes sont émises de Saint-André-De-Cubzac, puis Coutras, puis Blaye, sans détailler les proportions. Le compte rendu détaillera les pourcentages par communes, pour permettre plus de lisibilité sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE ajoute qu'il est entendable que chacun porte une attention particulière sur la répartition et sur son propre territoire. Il rappelle qu'environ 100 000 euros d'aides ont été attribués, et qu'il s'agit d'un engagement fort pour l'ensemble des habitants pour l'accompagnement vers la réduction des déchets, et que cela se finance grâce aux économies de gestion faites par le Smicval.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	42
Contre	0
Abstentions	0

Décide de valider la liste, jointe à la présente délibération, des demandes d'aides concernant l'achat d'équipements et/ou de prestations.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Jean-Franck BLANC :

Monsieur Sylvain GUINAUDIE annonce que les points inscrits à l'ordre du jour sont épuisés. En application de l'article 5 du règlement, qui prévoit que toute question écrite et posée dans les 48 heures précédant le Comité syndical doit être produite devant l'assemblée (sauf si elle exige des compléments d'informations nécessitant qu'elle soit reportée à la séance suivante), il invite Monsieur Jean-Franck BLANC à exprimer la question telle qu'elle a été formulée à l'écrit, afin d'y apporter une réponse.

Monsieur Jean-Franck BLANC fait lecture de la question posée par courrier du 10 décembre 2024 :

Monsieur le Président,

C'est désormais 52 communes qui vous ont fait valoir à travers deux courriers recommandés en date des 16 octobre et 25 octobre 2024, leur opposition à la suppression de la collecte en porte à porte, ainsi que leur désapprobation sur les méthodes employées pour les y contraindre.

Additionnées aux communes de la CALI, de Galgon et de Pleine-Selve, pour lesquelles un effet différé de la réforme a été obtenu à la suite d'une procédure judiciaire, c'est 87 communes sur les 137 gérées par le Smicval (soit 64%), qui s'opposent désormais au déploiement à marche forcée de votre réforme.

Vous avez notifié à 8 communes (Saint-Vivien-De-Blaye, Saint-Yzan-De-Soudiac, Marsas, Marcenais, Teuillac et Virsac), par lettre recommandée en date des 23 septembre 2024, votre décision de mettre fin à la collecte en porte à porte au 15 janvier 2025, alors même qu'aucun moyen de collecte de remplacement n'a été mis en place sur leur territoire.

Ces 52 communes vous ont adressé un recours gracieux au terme duquel elles :

- Sollicitent l'abrogation des délibérations du 6 septembre 2022 et du 4 juillet 2023, de l'arrêté du 4 juillet 2023, entachés d'illégalité et plus généralement de l'ensemble des actes (délibérations ou arrêtés) qui seraient relatifs au principe ou à la mise en œuvre d'une collecte en apport volontaire,
- Les communes destinataires précitées demandent le retrait de vos décisions des 23 septembre 2024 et 8 octobre 2024.

À travers des campagnes pressantes par téléphone, par e-mail, par démarchage à domicile, vous sollicitez nos administrés pour qu'ils retirent les cartes d'accès aux bornes de collecte en leur précisant qu'en raison du refus d'implantation par nos exécutifs communaux, ils devront porter leurs déchets ménagers dans les bornes des communes limitrophes déjà installées.

Vous prenez ainsi acte de l'impossibilité par le Smicval d'imposer la mise à disposition de terrain et prenez conscience bien tardivement de ne disposer d'aucun moyen juridique vous permettant de les y contraindre.

Dans l'élaboration de cette réforme, et à travers les délibérations adoptées, le Smicval a tenu pour acquis que la délégation du service de la collecte par les communautés de communes lui donnait un droit direct à obtenir des mises à disposition de terrains communaux.

Il n'en est rien.

Il est patent que les conditions du déploiement de la collecte en points d'apport collectifs, prévues dans sa délibération du 6 septembre 2022, préalable à la suppression de la collecte en porte-à-porte, ne sont pas remplies.

Confirmez-vous la suppression de la collecte en porte à porte au 15 janvier 2025 pour les 8 communes (Saint-Vivien-De-Blaye, Saint-Yzan-De-Soudiac, Cubnezais, Gauriaguet, Marsas, Marcenais, Teuillac et Virsac), vous exonérant de facto des obligations à la charge du Smicval dans le cadre de la mission de service public de la collecte des ordures ménagères qui lui a été déléguée, privant 10 500 habitants d'un service qu'ils ont financé à travers leur TEOM, alors même qu'aucun mode de collecte alternatif, tel que prévu par la délibération du 6 septembre 2022, n'ait été déployé ?

*Les mentions en bleu n'ont pas été directement relatées à l'oral par l'élu. Le président est revenu dessus au cours de son élocution ci-dessous.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE remercie Monsieur Jean-Franck BLANC, et apporte la réponse suivante :

« La question qui est posé par Jean Franck BLANC n'est pas surprenante, elle est soit, juste en anticipation de phase, soit en contretemps.

Je crois qu'il ne faut pas inverser les rôles, réécrire l'histoire en se dédouanant de sa responsabilité, cela serait trop facile. C'est d'autant plus vrai quand on est élu, depuis longtemps et que l'on a, normalement acquis cette expérience, celle qui fait que le compromis va se chercher dans le dialogue, dans la discussion. D'ailleurs, des élus du collectif nous ont fait savoir leur incompréhension de ce refus de dialogue Ce n'est pas faute de vous l'avoir proposé mais vous l'avez refusé. On peut alors répéter à l'envie, avec force, parfois même avec violence, des mensonges que cela en devient une vérité.

Cette recherche de compromis, La CALI, en temps et en heure, l'a fait. Elle l'a fait en responsabilité, en assumant ses choix, et en imposant des obligations partagées et réciproques. Ces dispositions, elles ont été votées à l'unanimité. Dans les prochains jours, nous aurons ce partage des coûts, des tonnages et des éléments qui constituent notre comptabilité analytique. Nous respecterons les engagements de la médiation. Mais elle n'a pas demandé aux autres territoires de payer ses choix. Au contraire, il a été convenu que "les territoires qui bénéficient de la réforme et qui engendrerait une économie sur le cout du service, puissent voir cette économie affectée à leur TOEM".

Je n'ai pas compris que vous étiez dans le même temps et dans la même responsabilité. Alors, vous avez effectivement demandé, dans le cadre d'un recours gracieux, formulé par votre conseil, l'abrogation d'un certain nombre d'actes que vous avez défini, je cite : 'd'entachés d'illégalité'. Je rappellerais qu'en l'état du droit, c'est seul le juge qui décide, et ce n'est aujourd'hui pas le cas, de ce qui est légal et illégale. Les délibérations votées démocratiquement sont donc valides et le calendrier n'a pas été modifié.

Mais il aurait aussi été bien de dire, qu'en l'état devant un recours gracieux, je dispose d'un délai de 2 mois pour répondre et que l'absence de réponse vaut refus. La date d'échéance est fixée au 15 Janvier 2025.

Et qu'enfin, c'est cet éventuel refus d'abrogation qui pourra être attaquer parce que le temps du recours des autres actes est maintenant dépassé !

Je suis donc, au moment de la question, dans ce délai, et j'alimente ma réflexion de quelques éléments que je vais partager :

- Tout d'abord, j'ai consulté et je consulterai un certain nombre de membres Maires, qui sont Président de Communauté de Communes, qui sont simplement élus.

Ces délégués, que certains d'entre vous désignent, depuis quelques mois, comme non représentatifs, illégitimes, qui ne connaîtraient pas le territoire où ils vivent, ou ils sont élus.

Ces délégués qui ont été démocratiquement choisis par les communautés des communes et qui ont votés à une très large majorité les actes dont vous demandez l'abrogation.

Ils y auraient donc dans cette assemblée les élus légitimes qui pensent comme vous et les autres... Drôle d'idée, drôle représentation de la démocratie de la part d'élus !

Voilà la considération portée à ces mêmes délégués qui sont aujourd'hui insultés, menacés sur les réseaux sociaux et parfois même au-delà et dont vous alimentez, par vos propos et par vos écrits, une forme de dénigrement. Ces mêmes élus à qui demain, en commune voisine, vous demanderez un service, le prêt d'équipements ou un conseil ! Je crois que la politique ce doit être le débat apaisé et qu'il faut être vigilant en tant qu'élus aux propos que l'on peut tenir les uns vis-à-vis des autres.

- Je vais ensuite regarder, à nouveau, les résultats de l'évaluation que nous vous avons présenté ici même en septembre dernier. Je regarderais aussi les derniers indicateurs qui doivent encore être consolidés (l'année n'est pas terminée) pour voir s'ils suivent la même tendance sur une année entière.

Je vais cependant rappeler ce que nous avons présenté ici :

- - 70kg d'OMR/an/hab. Non, ils ne sont pas dans la nature, comme certains le disent en mentant et en alimentant les peurs. Nos habitants se comportent bien, parce qu'ils ont compris que c'est leur cadre de vie. Et ils soutiennent tous, qu'il faut sanctionner les contrevenants.
- Un meilleur tri des emballages et un meilleur tri du verre.
- Une forte participation aux dispositifs d'accompagnement à la réduction (et Antoine vous a encore aujourd'hui présenté des éléments) plus de 1 000 dossiers et plus 100 000 € d'accompagnement
- Les résultats remarquables de la collecte des restes alimentaires et le dialogue avec les agriculteurs locaux pour la valoriser.
- Une accidentologie en baisse.
- De nouveaux services, je pense entre autres à l'atelier de réparation du SMK de Vayres ou aux mini SMK mis en œuvre en PR mais je n'oublierais pas non plus celui de l'Estuaire, celui du Libournais et demain celui du Blayais.

- Je vais aussi continuer à discuter avec les Maires legalistes des communes de la Communauté des Communes du Grand Cubzaguais et de la Communauté des Communes Lattitude Nord Gironde où il existe la nouvelle collecte. Ces maires qui expriment, auprès de moi mais aussi auprès des autres délégués, depuis maintenant quelques temps, leur attente d'équité sur le territoire. Et l'équité ce n'est pas, et ce ne doit pas être, à géométrie variable ! Je ne la prends pas quand ça m'arrange et je la dénonce quand elle est pour les autres.

Ces maires que j'ai fait patienter en leur disant que je souhaitais continuer à dialoguer par toutes les voies possibles, à créer les conditions de l'échange avec tous. En tout transparence, je leur ai présenté notre démarche de rencontres et en toute transparence aussi, je leur ai montré vos refus au dialogue.

- Je n'oublierais pas non plus, les raisons du projet global du SMICVAL : répondre à nos obligations réglementaires et légales tout en préservant nos coûts pour qu'ils n'impactent pas trop nos habitants. L'objectif est bien celui-là ! Quelle autre proposition est faite pour l'atteindre ? Pas celle de la communication, ou je fais voter un amendement ramenant la TGAP à son niveau de 2019 (privant au passage l'État de 800 millions d'€ de recettes et comme si cela allait être maintenu au Sénat) et dans le vote suivant, je m'oppose au volet recette faisant ainsi tomber l'amendement précédemment voté !

S'il y en a une ou plusieurs autres solutions qui permet d'atteindre les mêmes objectifs, mettons-nous autour de la table pour en discuter, j'y suis prêt depuis le début. Encore faut-il vouloir y venir.

- Je regarderais aussi si nous avons coché les cases les engagements pris :
 - Est-ce que nous entretenons les Points d'Apports Collectifs ? Oui, sans pour autant oublier que la salubrité n'est pas de notre compétence et que ce choix est bien financé par la TOEM. Et quand on retrouve des poches en pieds de bornes avec de la paille dedans pour démontrer de l'insularité, ce sont nos administrés qui payent !
 - Est-ce que le dispositif est en constante amélioration ? Oui, nous le faisons dans le dialogue permanent avec les communes. Il ne faut pas comparer un dispositif de 12 mois avec un dispositif qui a plus de 20 ans. Je me souviens des critiques quand nous avons mis en place la containerisation des poches jaunes par exemple. Je me souviens aussi des usagers qui se plaignaient et se plaignent de voir constamment des bacs sur les bas-côtés, gênant ici une poussette, ailleurs nos enfants rentrant du bus.
 - Est-ce que nous avons mis en œuvre un dispositif pour les personnes à mobilités réduites avec des critères objectifs : Oui, il a été pensé et partagé avec les parties prenantes de l'aide à domicile. Il fonctionne et il est reconnu par les maires des communes dans lesquelles il est mis en œuvre. Il se fait dans le dialogue avec les communes.

Nous sommes les seuls en France à le financer par la solidarité de tous sans demander de participation à l'utilisateur concerné.

Mais, je vois aussi, ce qui se trame de la part de certains, qui veulent le remettre en cause en nous questionnant sur les déclarations CNIL par exemple. Je voudrais les rassurer, il est juridiquement bordé et ceux qui voudraient le saborder pour servir leur intérêt, auront à l'assumer à la fois auprès de leurs collègues maires et mais aussi auprès des bénéficiaires et de l'ensemble des usagers.

- Est-ce que nous travaillons les implantations dans le dialogue quand elles ne refusent pas de recevoir nos équipes mais j'y re
- Est-ce que nous accueillons les habitants pour leur expliquer le dispositif, pour leur repasser les consignes de tri, pour leur remettre leurs équipements, pour leur présenter les aides financières qu'ils pourraient demander ? Oui ... et nous les rencontrons nombreux (95% des foyers) et en quoi, n'aurions-nous pas le droit de leur parler directement ? Au nom de quel dispositif législatif ou de principe, nous ne pourrions pas nous adresser directement à eux et de la façon que nous souhaitons ?

Et là encore, il ne faut pas réécrire l'histoire et de manière dangereuse. Les agents sont au service de l'intérêt général, l'ensemble des démarches engagées par les services sont dévolues à accompagner au mieux les habitants, à éviter que des personnes vulnérables se retrouvent sans solution face au refus de dialogue.

Dangereuse, car c'est bien vous qui avez sous-entendu cette pression, entraînant une montée de l'agressivité allant jusqu'à des agressions d'agents publics. Je salue les efforts des agents, pour avoir toujours tenus l'intérêt général et la volonté d'accompagner au mieux, et c'est le sens premier de leur engagement et cela dans le respect de l'application d'une politique publique votée.

- Est-ce nous avons commencé à maîtriser la fiscalité ? Oui, pour tous dans une dimension globale, et oui en particulier pour les ménages qui ont fait les premiers efforts sur la collecte en Point d'Apports Collectifs. Et je veux à nouveau les saluer et les remercier pour leur engagement.

Mais sur la fiscalité, puisque c'est évoqué, est ce que les habitants de MOMBRIERS ont le même taux de TOEM que les habitants de TEUILLAC ? Est-ce que les habitants de MARSAS, ou GAURIAGUET ou VIRSAC ont le même taux de TOEM que ceux de VAL-DE-VIRVEE ? Est-ce que les habitants de ST VIVIEN ou CUBNEZAIS ont le même taux de TOEM que ceux de CIVRAC ou PUGNAC ? Oui mais vous ne leur avez pas dit ! Est-il équitable, juste, compris qu'à fiscalité équivalent, il ne puisse pas avoir le même niveau de service ? c'est d'ailleurs ce qui s'est passé en 2024

- Je regarderai aussi, les appels des élus incitant à la délinquance environnementale, c'est comme s'ils appelaient à ne pas respecter la limitation de vitesse dans leur centre bourg, en oubliant au passage que la salubrité est bien de leur compétence, à moins que ce soit un appel à détériorer le cadre de vie des communes voisines.
- Je serais enfin attentif à la considération que l'on porte aux près de 60 000 habitants et aux 35 communes qui sont dans la nouvelle collecte. On parle trop souvent à leur place, on leur donne des leçons sur leur choix, on n'entend pas leur avis, on ne les entend pas et on leur laisse trop peu de place pour s'exprimer ! Et quand ils le font, on ne les respecte pas.

Nous ne nous exonérons d'aucune de nos responsabilités, mais je n'accepterais jamais que vous vous défaussiez sur nous de la vôtre, cela serait trop facile !

Nous sommes au rendez-vous de l'équité, je sais qu'elle est chère à nombre d'entre nous, et elle serait incomprise des habitants des communes déjà déployées si ce n'était pas le cas.

Le système n'est pas parfait pour certain qui le vivent comme un effort supplémentaire, pour d'autres c'est plus pratique parce qu'ils n'ont plus à penser quand sortir leurs bacs. Toujours est-il qu'il s'améliore quotidiennement, par la bonne collaboration avec les élus en contact régulier avec nos équipes.

Mais le projet, qui ne se réduit pas à la seule collecte produit aussi des effets positifs : développer de nouveaux services pour accompagner la réduction, construire de nouveaux SMK dont on sait qu'ils produisent, aussi, des effets sur la réduction, financer des aides d'équipements aux usagers, et commencer à maîtriser la fiscalité.

Pour conclure, et avant de lever la séance et de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, chacun aura bien compris mon état d'esprit, la discussion, la négociation raisonnée, la recherche du compromis, doit se faire dans le dialogue républicain.»

Monsieur Jean-Philippe LEGAL demande la parole :

« S'agissant de la CALI, tu as parlé du protocole mais il ne s'est pas construit dans le dialogue, il s'est construit dans un rapport de force politique et juridique avec des engagements de part et d'autre, et il est en vigueur depuis à peu près un an et demi.

On a respecté notre part des choses en ce qui concerne la CALI et on t'invite à faire la même chose, ce que tu sembles être enclin à faire, et tant mieux, et donc à nous fournir les éléments de la comptabilité analytique et les chiffres qui sont avancés.

Pourquoi je te dis ça ? D'abord parce qu'on l'attend depuis 18 mois, et surtout parce que dans la presse, tu annonces que dans les communes où la collecte en porte-à-porte est conservée, la TEOM va augmenter de 7 à 8%. Tu l'as dit dans la presse, tu l'as dit dans un publiereportage de Sud-Ouest. J'invite les collègues dans les intercommunalités à regarder quel est le budget de la TEOM par rapport au budget général de l'intercommunalité. Parce que ce sont les intercommunalités qui lèvent la fiscalité. Pour la CALI, la TEOM c'est 14,5 millions d'euros en 2024. C'était + 1 million par rapport à l'année précédente et donc ça sera encore + 1 million l'an prochain. Pourquoi pas, mais on a besoin de comprendre les factures que tu nous envoies. On a besoin de les comprendre de manière sincère. Et donc je te renouvelle la demande d'avoir les éléments précis qui nous permettent d'un point de vue financier et budgétaire, de comprendre la construction de la production de l'appel à produit. »

Monsieur Sylvain GUINAUDIE répond en ces termes :

« J'ai été saisi par le président de la CALI en milieu de semaine dernière, Jean-Philippe (LE GAL) tu m'as saisi de ton côté, au sujet de la comptabilité en début de semaine (j'ai accusé de réception). Élise MOLINIER (Directrice Générale des Services) prendra attache auprès du Directeur de la CALI pour que cet échange puisse avoir lieu. Ce sera donc fait dans les prochains jours et chacun verra où sont les coûts et les chiffres. J'ai l'habitude de respecter mes engagements

et la signature du SMICVAL. Pour présenter une comptabilité analytique, il faut l'année (tonnage, coûts de fonctionnement, investissement, amortissements, ...). C'est l'outil tourne et il sera parfaitement transparent. Et je crois que le Directeur de la CALI pourra avoir cette qualité d'échange avec notre Directrice Générale des Services. Voilà donc ça sera dans les prochains jours, ça sera peut-être après les fêtes mais en tout cas ils prendront attache dans les prochains jours.

Sur les 8% d'augmentation que tu cites, c'est de l'interprétation en voulant laisser penser que ces sera celle de 2025. J'ai dit que la fiscalité 2024 avait varié entre 0,8% et 8%. Vous reprenez les tableaux de l'appel à produit et de la préconisation des taux, c'est le cas. Je n'ai pas présagé de la fiscalité de 2025 ! Parce que les éléments à venir n'étaient pas disponible au moment où je suis intervenu. J'ai rappelé ce qu'avait été la TEOM 2024 et c'est un fait ! les choses sont donc claires, ça ne veut pas dire que ça augmentera de 8% en 2025. L'outil d'analyse fonctionne et mon objectif c'est de maîtriser au mieux la fiscalité pour tous les habitants du territoire. »

Il me reste à vous souhaiter, mes chers collègues, de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous remercie d'être venus nombreux cet après-midi, et je vous donne rendez-vous l'année prochaine. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h36.

L'intégralité des délibérations est consultable sur le site <https://www.smicval.fr/deliberations-et-arretes/>

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	42
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 décembre 2024, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

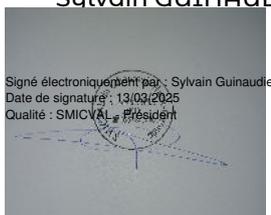
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 mars 2025

Publié le : 19.03.2025

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : SMICVAL - Président



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : SMICVAL - MV

